

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 136 (1991)
Heft: 6

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sommaire**La charrue
devant les bœufs****Editorial**

La charrue devant les bœufs colonel EMG J.-F. Chouet	Pages 3
--	------------

Actualité

La pédagogie de la défense major P.-G. Altermath	7
Une armée professionnelle... cdt de corps J. Feldmann	15

Courrier

La réaction d'un historien roumain	16
---------------------------------------	----

Analyse

Quelques remarques à l'adresse des objecteurs... et de leurs conseillers colonel J.-J. Furrer	17
Expériences de la guerre du Golfe cap. EMG J.-F. Baud	19
Plaidoyer pour les grenadiers-parachutistes suisses capitaine D. Crittin	27

Recherche

La Suisse se trouve en grand danger! lt-colonel H. de Weck	36
--	----

Opinion

L'antisémitisme par F. Aerny	40
---------------------------------	----

Pages «rétro»

La RMS l'année du 600°	41
------------------------	----

Idée de lecture

Le général: Analyse juridique de la fonction de commandant en chef de l'armée fédérale suisse 1788-1874 major D.-M. Pedrazzini	43
---	----

Revue

lt S. Curtenaz	45
----------------	----

Nombre de conversations hors du service, mais plus encore d'entretiens pendant le service, montrent à quel point l'opération de déstabilisation de l'armée et de ses cadres progresse. Elle progresse d'abord et surtout parce que nombre d'entre nous conjuguent au futur, voire au présent, ce qui ne devrait l'être qu'au conditionnel ou prennent la partie pour le tout. Ainsi entend-on parler du landsturm comme supprimé alors que seuls les cours l'ont été et que les unités continuent d'exister.

Ainsi entend-on demander comment l'on instruit «avec ces écoles de recrues qui ne durent plus que 15 semaines».

Lorsque l'ennemi donne l'impression d'avancer inexorablement, les Français lui infligent ce qu'ils appellent un «coup d'arrêt». Il devient urgent d'en donner un avant que l'armée, par désinformation et par bêtise, ne se liquéfie totalement à l'heure où les Soviétiques produisent chaque année 1700 chars et 200 avions de combat.

Il est temps de rappeler, en effet, que le chef de l'instruction, celui du DMF ou même le Conseil fédéral ne disposent pas d'une liberté de manœuvre anarchique. Quelles que soient, par ailleurs, les déclarations d'intention ou les œuvres des planificateurs, il existe un garde-fou qui a nom loi fédérale sur l'organisation militaire. Seul le

Parlement, voire le peuple, est en mesure de la modifier.

Or, c'est cette loi qui fixe, notamment:

- la durée des écoles de recrues à 17 semaines;
- la durée des écoles de sous-officiers à 4 semaines;
- la durée des cours de répétition à 20 jours, celle des cours de cadres à 4 et 3 jours, ainsi que le rythme annuel du tout;
- l'existence des trois classes d'âge dans l'armée;
- la durée de l'obligation de servir.

Rien de tout cela, donc, ne saurait être jeté par-dessus bord sans un vote correspondant des Chambres fédérales. Lesquelles ne pourront, dans l'hypothèse la plus rapide, être saisies d'un projet qu'à fin 1993. Et nul ne saurait préjuger aujourd'hui le vote d'un Parlement qui ne sera élu qu'en automne prochain.

Il importe aujourd'hui – et d'urgence, car il y a péril en la demeure – de resserrer les boulons des structures actuelles et de se mettre tous, officiers en tête et manches retroussées, au travail pour regonfler le moral chancelant des uns et ranimer la flamme vacillante des autres. Pour montrer aussi aux propagateurs de demi-vérités qu'on ne nous fait pas prendre des vessies pour des lanternes d'ordonnance.

Colonel EMG J.-F. Chouet